

Le commerce et la santé

Les Membres de l'OMC sont parvenus à une réponse multilatérale à la pandémie de COVID-19 en juin 2022, la douzième Conférence ministérielle (CM12) convenant alors de mesures visant à diversifier la production mondiale de vaccins contre la COVID-19 et de moyens de renforcer la résilience face aux futures pandémies. La réponse multilatérale reflète la nature exceptionnelle de la crise – en termes de pertes humaines et de graves perturbations de l'économie et du commerce mondiaux auxquelles elle a donné lieu.



Dans leur « Déclaration sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures », les Ministres du commerce invitaient les organes compétents de l'OMC à continuer ou à commencer de travailler pour analyser les enseignements tirés et les difficultés rencontrées pendant la pandémie de COVID-19.

La déclaration attire l'attention sur les difficultés d'approvisionnement médical et le manque d'accès équitable aux vaccins rencontrés à l'échelle mondiale. Elle rappelle que, dans ce genre de situation, la transparence et le partage d'informations sont indispensables et qu'il est important d'intensifier la coopération avec d'autres organisations internationales. Les futurs travaux devront notamment mettre l'accent sur les restrictions à l'exportation, la sécurité alimentaire, la propriété intellectuelle, la coopération en matière de réglementation, les services, la classification tarifaire, le transfert de technologie, la facilitation des échanges et la transparence. Un bilan sera fait chaque année au Conseil général jusqu'à la fin de 2024.

« Nous affirmons qu'il est nécessaire d'examiner et de mettre à profit tous les enseignements tirés et les difficultés rencontrées... afin d'élaborer rapidement des solutions efficaces dans la perspective de pandémies futures », ont déclaré les Ministres.

Parallèlement, la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC (voir la page 61), également adoptée à la CM12, offre aux Membres une base pour travailler ensemble

à la diversification de la capacité de production de vaccins. Les Membres auront au cours des cinq prochaines années une plus grande marge de manœuvre pour contourner l'effet exclusif des brevets au moyen d'une dérogation ciblée portant sur les problèmes spécifiques identifiés pendant la pandémie, s'agissant en particulier de faciliter et de simplifier les exportations de vaccins.

Les résultats rendront « plus prévisible l'accès aux fournitures et composants médicaux au cours de cette pandémie et lors de la prochaine », a dit la DG Okonjo-Iweala. La décision sur les ADPIC « contribuera aux efforts en cours pour déconcentrer et diversifier la capacité de fabrication de vaccins, de façon à ce que lorsqu'une crise surviendra dans une région, d'autres ne se retrouveront pas sans approvisionnement », a-t-elle ajouté.

Les Membres discutent du point de savoir s'il convient ou non d'étendre la décision sur les ADPIC à la production et à la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19 mais aucun consensus n'a été atteint (voir la page 62).

Cette décision ouvre la voie au renforcement du soutien technique multilatéral et de la coopération entre l'OMS, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OMC et d'autres organisations afin d'utiliser pleinement et efficacement les options offertes aux Membres face aux pandémies, y compris toute une série de mesures d'urgence.

L'OMS, l'OMPI et l'OMC travaillent déjà ensemble pour lutter contre la COVID-19 dans le cadre d'une collaboration trilatérale. Suite à une réunion entre M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI et la DG Okonjo-Iweala en février 2022, une plate-forme trilatérale d'assistance technique

Les Membres de l'OMC sont parvenus à une réponse multilatérale à la pandémie de COVID-19 à la CM12, en juin 2022.



contre la COVID-19 a été lancée pour aider les Membres et les candidats à l'accèsion à répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour faire face à la pandémie.

Les trois organisations ont également organisé en décembre un symposium technique, qui a souligné que la coopération était un facteur clé pour favoriser l'innovation et l'accès équitable aux produits médicaux. Ce symposium faisait suite à une série d'ateliers techniques organisés conjointement afin d'accroître le flux d'informations sur la pandémie. L'atelier annuel de l'OMC sur le commerce et la santé publique tenu en décembre, qui était axé sur la préparation et la réponse aux pandémies, a été organisé en étroite collaboration avec l'OMS et l'OMPI.

Parmi les autres formes de coopération il faut citer l'Équipe spéciale multilatérale des dirigeants sur la COVID-19, menée par les chefs de Secrétariat du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque mondiale, de l'OMS et de l'OMC (voir la page 154). Lors d'une réunion tenue en mars 2022, ils ont discuté avec les dirigeants des principaux fabricants de vaccins de la manière de garantir la livraison rapide des vaccins là où ils sont le plus nécessaires.

Par ailleurs, la DG Okonjo-Iweala a rencontré à plusieurs reprises des responsables de l'industrie pharmaceutique pour chercher à obtenir un meilleur accès pour tous les vaccins et médicaments contre la COVID-19. En novembre, elle a rencontré des PDG d'entreprises actives dans la production de traitements essentiels contre la COVID-19 pour discuter des problèmes que posaient

l'augmentation et la diversification de la production. Ils ont également abordé la question du rôle que pouvaient jouer les outils de politique commerciale, tels que l'élargissement de la décision sur les ADPIC concernant les vaccins contre la COVID-19 adoptée à la CM12 aux outils de diagnostic et aux traitements, qui fait actuellement l'objet de discussions au Conseil des ADPIC.

Reconnaissant la nécessité de remédier à la crise liée à la COVID-19 au moyen de renseignements exacts communiqués à temps, l'OMC a créé une page dédiée sur son site Web. Cette page fournit des renseignements actualisés liés au commerce, notamment sur les mesures prises par les Membres de l'OMC, des données sur l'incidence du virus sur les exportations et les importations et des études et rapports de l'OMC concernant la pandémie.

L'OMC surveille également les mesures de restriction et de facilitation des échanges imposées par le Groupe des 20 plus grandes économies (G-20) ainsi que par l'ensemble des Membres de l'OMC dans ses rapports de suivi du commerce (voir la page 127).



Les résultats de la CM12 rendront plus prévisible l'accès aux fournitures et composants médicaux au cours de cette pandémie et lors de la prochaine

DG Okonjo-Iweala